

Rassembler la « société civile européenne » : la contribution des mouvements fédéralistes. L'expérience du Forum permanent de la société civile.

Julien Weisbein

Maître de conférences de science politique, IEP de Toulouse, chercheur au LaSSP

Des différents concepts qui saturent le champ politique, celui de « société civile » - avec ou sans guillemets - s'avère particulièrement problématique et résistant à l'analyse (Lochak, 1986 ; Offerlé, 2003). Surchargée de significations multiples, mobilisée par différentes disciplines académiques mais aussi, de plus en plus, par les acteurs qui prétendent s'y inscrire, outillée par différentes structures (parfois concurrentes), la « société civile » charrie en effet à la fois des espoirs de régénération démocratique comme des craintes d'une remise en cause de l'Etat d'origine néo-libérale. Prophétie auto-réalisatrice, elle dessinerait également les linéaments d'un nouveau genre de professionnel de la politique investissant des questions « morales », concrètes et spécialisées ainsi qu'un nouveau type d'entreprise politique, le réseau, l'association ou l'ONG. Il convient bien sûr de décanter ce qui s'apparente à un magma. Magma d'autant plus redoutable que cette société civile s'établirait (ou se cristalliserait) désormais à l'échelle européenne (formant une « société civile transnationale ») et plus précisément auprès des institutions communautaires (formant une « société civile organisée au niveau européen » pour le Comité économique et social ou la Commission ou une « société civile européenne » pour certains acteurs).

Quelle est la matière et les contours de cet objet ? On peut d'abord essayer de répondre à cette question en caractérisant la « société civile européenne » comme un concept produit dans le champ scientifique. Plusieurs pistes s'ouvrent dans cette optique. La première d'entre elle, la plus empruntée, est monographique et sectorielle : elle consiste à accumuler, dans une optique de comparaison, diverses études portant sur les groupes non gouvernementaux engagés dans l'arène européenne et dont on pourrait penser, sur la base d'une définition relativement partagée¹, qu'ils composent cette « société civile européenne » (associations environnementalistes, féministes, de défense des consommateurs, etc.). Une question se dessine en effet de plus en plus nettement dans la littérature consacrée aux mobilisations sociales dans le contexte européen : au sein de l'explosion européenne des lobbies, l'Europe fait-elle une place à des lobbies « publics », définis sommairement comme des groupes se mobilisant sur des enjeux dépassant le simple intérêt de leurs membres et capables d'affecter un nombre important de personnes ? L'analyse quantitative menée par certains auteurs confirme ces propos. La représentation des intérêts publics à Bruxelles pèse, pour Richard Balme et Didier Chabanet (2001, p. 59-62), 23%. Elle a surtout connu une croissance importante pendant la mise en place du marché unique (1984-1992). De même, on observe une déprofessionnalisation du conflit européen qui se joue de plus en plus autour d'enjeux politiques, idéologiques ou identitaires. De nombreux autres auteurs soulignent ainsi l'essor

¹ Pour cela, on peut reprendre la définition opératoire qu'en donne D. Colas (1992) : « elle désigne la vie sociale organisée selon sa propre logique, notamment associative, qui assurerait la dynamique économique, culturelle et politique ». Par société civile, une sorte de point d'accord savant se fixe sur l'idée d'*arène dans et par laquelle des groupes indépendants de l'Etat tentent d'investir le champ politique*.

des groupes de défense des droits des consommateurs ou de l'environnement, notamment dans le contexte de l'après Maastricht ; ils voient surtout dans le développement de telles organisations un moyen de réduire le déficit démocratique de l'Union². Mais le traitement accordé par ces différents travaux et d'autres aux mouvements civiques ou aux lobbies publics reste marqué soit par un surinvestissement sur certains groupes particuliers (notamment les groupes environnementaux, de consommateurs, les groupes féministes), soit par une approche par préterition. A ce dernier égard, les tentatives de synthèse restent rares. Par exemple, Mark Pollack (1997) souligne que le schéma institutionnel de l'UE favorise les « intérêts diffus » par la multiplicité des points d'accès qu'il leur offre mais l'analyse ne s'accompagne pas d'un effort plus approfondi de systématisation. Si l'essor des mobilisations civiques en Europe connaît un intérêt académique croissant, le problème de la qualification formelle des mouvements associatifs européens reste donc toujours posé, notamment en raison de la pluralité des concepts et des termes employés dans les travaux précités (« intérêts publics », « intérêts diffus », « mouvements civiques », « nouveaux mouvements sociaux », etc.).

Une autre piste de recherche concernant la « société civile européenne » est d'ordre macro-sociologique ainsi que faiblement politique. Elle consiste à rechercher les infrastructures morphologiques aptes à recevoir ou créer une telle réalité, ici proche de la définition hégélienne d'un espace d'échanges économiques et sociaux. La « société civile européenne » désigne donc, de façon plutôt métaphorique chez certains chercheurs en sciences sociales, l'agrégation croissante des sociétés nationales dans un marché de plus en plus décloisonné où, sur une base horizontale, la mobilité des personnes, des biens, des services et des capitaux détricote les frontières et redessine les contours d'un ensemble sociologique de plus en plus solidaire, notamment à travers des liens transnationaux accrus (par exemple : Sidjanski, 1992, p. 189-194 ; Magnette, 1999, p. 227-233). Bien que polarisés sur la thématique proche de « l'identité européenne », de nombreux historiens retracent la genèse et le développement de ces enchevêtrements sociaux et culturels entre sociétés nationales (jumelages, circulation des personnes pendant la période de reconstruction, resserrement des conditions de vie, etc.), même si cette situation ne produit pas nécessairement l'émergence d'un sentiment identitaire européen (Kaelble, 1988). Autre discipline et autre thématique, des juristes (Marias, 1994 ; O'Leary, 1995) soulignent l'implication décisive de la Cour de justice des communautés dans l'établissement d'une véritable société civile « supranationale ». Un effet particulièrement fort de discipline autour du droit communautaire (parce que le droit comparé ne mobilise que très peu la notion) concourt à construire l'objet qu'il se donne à étudier : les seules dispositions du traité de Rome ne pouvaient en effet suffire à établir une véritable Communauté européenne, car les États membres le voyaient comme un traité international classique dans lequel ils restaient seulement des sujets de droit. Il a donc fallu imposer l'idée que la Communauté ne se résumait pas à des relations contractuelles entre États membres, mais qu'elle était compétente pour créer des droits dont bénéficieraient directement leurs ressortissants. Ainsi, la nécessité de fonder la légitimité politique des communautés européennes a poussé la Cour de justice à développer une jurisprudence en faveur de cette « société civile supranationale ». Dans une tonalité disciplinaire plus philosophique, on commence également à parler de « société civile européenne », à la suite (ou à la traîne) de la notion nettement plus visible sur le marché

² Par exemple, pour Antje Wiener et Vincent Della Sala (1997), les mobilisations d'ONG observées lors de la CIG de 1996 témoignent de « pratiques de citoyenneté » (*citizenship practise*) qui permettent de réduire le déficit démocratique de l'UE défini comme une tension entre des demandes croissantes de participation à l'élaboration d'une constitution et les capacités limitées du système à répondre à celles-ci. De même, Luigi Graziano (1998, p. 36-50) souligne que l'émergence des groupes d'intérêt représentant des intérêts publics est à mettre en relation avec la notion de pluralisme démocratique afin de contrebalancer les tendances négatives du lobbying communautaire (secret, élitisme et sélectivité des intérêts actifs, etc.).

intellectuel d'« espace public européen », ouverte par Jürgen Habermas (1992) et Jean-Marc Ferry (2000) - ce dernier posant même la question correspondante de « l'État européen ». Une dimension normative apparaît alors plus nettement : l'aspect non politique de cette « société civile européenne », réduite à une simple dimension hégélienne d'échanges économiques et sociaux, est dénoncé et appelle l'élaboration d'un scénario postnational visant notamment à donner à la citoyenneté de l'Union une véritable substance politique.

On proposera ici de considérer la « société civile européenne » en dehors de cette approche sectorielle (le savant collectant diverses monographies sous ce label et établissant, à l'aulne d'une définition préalable de la « société civile » si le puzzle qu'il a constitué compose bien une authentique « société civile européenne ») ou morphologique (où la « société civile » se confond bien souvent avec la société tout court). A la place, la « société civile européenne » sera appréhendée, dans une optique sociologique, comme un agrégat particulièrement hétérogène et instable, un *construit social* porté à la fin des années quatre-vingt-dix par quelques réseaux associatifs qui tentent de la définir, concurrentiellement à d'autres délimitations, et dont la réussite réside dans la reprise de cette labélisation par certains acteurs institutionnels (comme la Commission, le Comité économique et social ou le Parlement européen). On peut ainsi dresser un inventaire exhaustif des usages sociaux qui en sont faits, dont les luttes de classement et d'accréditation apparaissent fondamentales puisque la notion n'est pas stabilisée et reste encore ouverte à la controverse. On peut également voir les effets d'import-export dont la « société civile européenne » est l'objet entre plusieurs univers sociaux, la plupart du temps politiques, médiatiques et universitaires : dans cette optique, il s'agit notamment de s'intéresser aux « entrepreneurs en société civile européenne » qui souvent, par des effets de multipositionnalité, assurent un rôle de courtage autour de cette notion et l'introduisent dans différentes arènes, qu'elles soient bruxelloises ou nationales. On peut également analyser en quoi le terme durcit des groupes sociaux et les objective, leur assurant un label symbolique particulièrement prestigieux (car auréolé d'un aréopage de noms illustres et d'une geste héroïque) mais également des porte-paroles reconnus, des formes d'organisation (la plupart du temps associatives), des logos, des formules militantes, etc. Parfois, ce travail d'objectivation est outillé par le droit à travers la notion de « dialogue civil » et plus récemment de « gouvernance européenne » (Smismans, 2002). On peut également repérer le coût d'entrée (souvent de nature organisationnel) à payer pour être accrédité dans et bénéficier de cette formule magique. On peut enfin établir le type d'espace dans lequel s'actualise cette « société civile européenne » : comme articulation (la plupart du temps problématique : Warleigh, 2001, Germanangue, 1995) entre des espaces nationaux de mobilisation ou bien comme inscription territoriale dans un seul petit territoire (Bruxelles).

Mais au total, il s'agira de montrer que la « société civile européenne » est plus qu'un mot d'ordre de mobilisation ou qu'un simple slogan – ce qu'une approche trop « déconstructiviste » aurait tendance à produire³ ; elle composerait plutôt une configuration au sens de Norbert Elias puisqu'elle stabilise des chaînes d'interdépendance entre différents types d'acteurs mais reste constamment redessinée par leurs mobilisations respectives. Le but de cet article est plus précisément de revenir à la genèse des mobilisations entourant cette

³ Comme le dit Erik Neveu (1997, p. 14) à propos d'un autre mot socialement saturé, la « communication » : « les mots sont aussi des enjeux sociaux, des arènes. Et lorsqu'un terme est au cœur de processus sociaux de redéfinition, opter pour la bonne définition amène à prendre parti dans les jeux de pouvoir et de sens dont il est l'objet. On l'aura compris, le choix de recenser des usages sociaux suppose une suspension des jugements de valeur, un effacement provisoire de l'analyste derrière l'enregistrement des pratiques sociales. Mais l'adjectif provisoire est aussi important que le mot effacement. Parce qu'ils manifestent aussi des évolutions, les constats relatifs aux usages sociaux d'un terme ouvrent des pistes de réflexion. En cherchant à partir à la fois de l'observation des faits et de celle des discours qui leur donnent sens, la science sociale ne se résigne pas à une terne fonction de greffier du monde social. Elle se donne la possibilité d'en produire une interprétation systématique et rigoureuse parce qu'ancrée dans un travail d'observation et d'objectivation ».

« société civile européenne » à travers l'exemple du *Forum permanent de la société civile* constitué en 1995 et qui sera le premier réseau à investir la notion et à lui proposer une définition ainsi qu'une structure⁴. Construire un tel référent implique en effet un travail d'organisation au sens de sa cristallisation dans une forme particulière d'entreprise politique et c'est à partir de son action que seront repérées les opérations de construction, à la fois intellectuelle et organisationnelle, du groupe incertain, flou et fluide que représente la « société civile européenne ». Il convient également de rappeler le caractère très souvent conflictuel qui préside à la genèse des représentations d'intérêts, surtout lorsque ces derniers sont très ouverts et inclusifs comme peuvent l'être les droits de citoyen(ne). Les producteurs d'intérêt prétendant sont en effet nombreux et placés en situation de concurrence. Ils doivent donc engager un effort intense afin de se voir reconnaître un monopole (partagé ou exclusif) sur la gestion d'un problème social. Et cette prétention au porte-parolat est d'autant plus incertaine à l'échelle communautaire : il s'agit de construire un groupe à une échelle de référence, l'Europe, à la fois énorme et instable ; il s'agit, ensuite, pour définir la « société civile européenne », de lui assigner des « limites », alors que le concept de société civile insiste sur la dimension ouverte et faiblement exclusive, la seule barrière étant constituée par les structures étatiques ; il s'agit, enfin, de s'exposer à une concurrence féroce, toute organisation non gouvernementale installée en Europe étant potentiellement accréditée dans cette « société civile européenne » et habilitée à parler en son nom.

Le moment fondateur : la CIG de 1996

Il est aisé de dater la naissance de cette « société civile européenne » tant la nécessité génétique de construire le groupe en le faisant procéder d'un événement particulier aura été grandement facilité par la Conférence intergouvernementale (CIG) de 1996.

L'un de ses enjeux a été de « rapprocher l'Europe de ses citoyens ». On observe en effet, à travers les préparatifs comme dans le déroulement de l'événement, une inflation sémantique de citoyenneté de la part des négociateurs ou d'autres acteurs engagés - qui ne débouche d'ailleurs que sur très peu de décisions. En cela, l'événement se distingue nettement d'une autre Conférence cruciale, celle ayant présidé à la définition du Traité de Maastricht en 1990-1991. Cette dernière s'est caractérisée, en effet, par le primat de la méthode intergouvernementale. L'essentiel des négociations s'est alors déroulé selon le paradigme diplomatique le plus pur : absence de publicité des travaux et cloisonnement du processus décisionnel à quelques acteurs. Outre l'absence du Parlement européen, exclu du processus de déroulement de la conférence, on note également l'absence de mobilisation directe des citoyens ou d'associations agissant au nom d'eux. Il faut dire qu'à cette date, outre l'absence de structuration achevée des organisations non gouvernementales à l'échelle européenne, il n'y avait que peu de temps pour se mobiliser entre la convocation de la Conférence et le début de ses travaux.

Contrairement à 1990, la CIG de 1996 aura donc vu une timide structuration et mobilisation de ce qui commence à être présenté comme la « société civile européenne » (Vogel, 1999 ; Weisbein, 1999). L'impératif de proximité avec les citoyens européens que se

⁴ Plusieurs raisons motivent le choix de cette organisation. En premier lieu, il s'agit de la seule cristallisation institutionnelle véritablement unitaire des différents réseaux associatifs européens – unitaire au sens où y sont agrégées et synthétisées les logiques sectorielles, intersectorielles et idéologiques qui ont pu produire ces mobilisations. En second lieu et pour cette raison, le Forum permanent est vite devenu l'interlocuteur privilégié des institutions communautaires. Et cette double représentativité du Forum, horizontale et verticale, en explique la situation quasi-monopolistique sur Bruxelles pendant un certain temps.

donnent les négociateurs de 1996 explique largement le contexte institutionnel très favorable dont ont bénéficié les associations et les ONG à l'occasion de la CIG. En effet, les institutions communautaires ont mis sur pied de nombreux canaux de consultation ou de participation à destination du secteur non gouvernemental et associatif afin qu'il exprime son avis sur la Conférence et plus généralement sur l'Europe. La Commission invite ainsi les associations et les ONG à participer au Forum de la politique sociale qu'il met en place. A cette occasion, le rapport du Comité des Sages de Pintasilgo, *Pour une Europe des droits civiques et sociaux*, plaide notamment pour la reconnaissance officielle des associations au niveau européen et leur accréditation dans un vaste débat public sur le contenu et la structure de la citoyenneté en Europe. A l'initiative du Parlement européen, ces propositions ont été en outre largement discutées auprès des tissus associatifs de treize Etat membre, ce qui a tendu à structurer d'autant plus ceux-ci sur les enjeux européens en suscitant des regroupements ou des textes communs. C'est d'ailleurs cette institution qui sollicite le plus l'opinion du monde associatif. Deux auditions publiques ont été organisées auprès d'une centaine d'ONG, d'organismes syndicaux ou d'associations par la Commission institutionnelle les 17-18 octobre 1995 et 26-27 février 1996. Il s'agissait pour cette dernière de préparer un rapport précisant les priorités politiques du Parlement européen en vue de la CIG, ce qui témoigne bien de la considération qui est faite de l'expertise ou des demandes de ces groupes associatifs. Lors de la CIG, les associations ont également profité d'autres tribunes, à savoir les nombreuses campagnes d'information du citoyen qu'ont mises sur pied les institutions communautaires ou nationales.

Mais ce contexte institutionnel n'explique pas tout. En effet, dans la première moitié des années quatre-vingt-dix, les associations et les ONG se sont fortement structurées et institutionnalisées au niveau européen. On note ainsi de leur part, une intense préparation en amont de la CIG : par exemple, le Mouvement européen International (MEI) a mis sur pied un Comité de réflexion sur la CIG dès juillet 1994 ; le réseau des Conférences Intercitoyennes (CIC) a été créé en 1995 ; de même, de nombreux séminaires et conférences ont été organisés à cette période sur les enjeux de la CIG et les incidences du nouveau Traité pour le travail des associations, participant à leur information en amont.

A l'occasion de la CIG, ces réseaux associatifs ont mené des actions traditionnelles de lobbying (rôle de veille et de suivi du fonctionnement des institutions européennes, élaboration d'une expertise, contact avec des fonctionnaires ou des élus européens, etc.). Il convient d'insister sur l'étendue et la variété des groupes d'intérêt impliqués dans les négociations, ou du moins concernés par elles : à l'occasion des deux auditions publiques qu'il a organisées pour recueillir leur opinion sur le Traité, le Parlement européen auditionne ainsi près de 90 organisations les 17-18 octobre 1995 puis une soixantaine les 26-27 février 1996 et ce, sur des sujets extrêmement divers (citoyenneté et droits fondamentaux, protection de la famille, des personnes âgées et de l'enfance, questions d'exclusion ou de logement, environnement, protection des animaux, droits des consommateurs, santé publique, etc.). Jean Vogel (1999, p. 205-207) voit dans les mobilisations associatives opérées lors de la CIG une synergie de trois courants distincts : des groupes « basistes », représentatifs de catégories sociales défavorisées ; des organisations importantes à caractère social, humanitaire, culturel, etc. ; et les divers mouvements du fédéralisme européen. Et cette conjonction procède tant de la fenêtre d'opportunités permise par la Conférence que de l'instauration d'un discours revendicatif commun, centré sur l'impératif de citoyenneté adressé aux négociateurs. En effet, malgré la disparité dans les formes (et la légitimation) de la mobilisation des associations et des ONG, un point crucial mérite d'être souligné : l'homogénéité des demandes exprimées par ces différents groupes autour de la notion de citoyenneté et plus précisément autour de la liaison établie entre citoyenneté civique et politique d'un côté et citoyenneté sociale et économique de l'autre. En effet, au sein de ce couple thématique général se situent les demandes spécifiques portées par tels ou tels réseaux associatifs, si bien que ceux-ci ont pu

apparaître comme une force relativement cohérente et soudée par une même idéologie et conception de la construction européenne. Mais cette opération de synthèse des diverses revendications sectorielles en demandes de citoyenneté civique et sociale de mobilisation ne s'est pas réalisée d'elle-même.

Ici intervient en effet la nécessité d'entrepreneurs politiques ayant effectué un travail de courtage, c'est-à-dire de mise en relation d'acteurs qui travaillaient jusque là de façon séparée afin de susciter entre eux une identité temporairement partagée. La construction d'un collectif aussi vague que la « société civile européenne » est à ce prix.

La genèse du Forum permanent de la société civile

Le Forum permanent de la société civile a été institué fin 1995 sous l'égide du MEI afin d'établir une collaboration horizontale au sein du monde bruxellois des ONG et des associations, notamment pour unir leur voix dans la perspective de la CIG⁵. « L'objectif fondateur du Forum a été la discussion, l'élaboration, la mise en réseau et la présentation aux institutions européennes d'un projet commun de (nouvelle) société européenne » (Dastoli, 1999, p. 154). Il s'agit surtout d'une initiative créée en dehors de toute sollicitation ou mise en forme par les institutions communautaires (comme par exemple, la Plate-forme des ONG du secteur social créée dans le sillage du Dialogue social initié par la DGV de la Commission), se posant comme illustrative d'un processus « bottom-up » visant à déranger les hommes politiques pendant leurs négociations. Au delà, la gestation du Forum s'explique par la conjonction entre l'histoire propre du MEI (caractérisée par une crise interne et une perte de prestige) et l'histoire personnelle de son Secrétaire général, Pier Virgilio Dastoli.

En effet, le Forum permanent de la société civile constitue la dernière actualisation des mobilisations fédéralistes anciennes de près de cinquante ans pour doter l'Europe d'une constitution de type fédérale et s'inscrit dans la continuité du travail politique de l'entre-deux guerres mené par ces mouvements autour du corporatisme et de la « troisième voie » (Cohen, 1999). Car ancien assistant parlementaire d'Altiero Spinelli, P. V. Dastoli reste marqué par le souvenir du « Congrès du peuple européen »⁶ dont il fait d'ailleurs une des trois racines du

⁵ Le MEI lance courant 1995 un projet de coalition, le *Forum permanent de la société civile*, pour unir les efforts et coordonner les actions des associations et ONG visant à « faire entendre la voix des citoyens à l'occasion de la CIG » dans la perspective de la CIG mais aussi, plus généralement, pour envisager une plus grande coopération entre le Mouvement et les ONG européennes (participation à ses commissions de travail, groupes d'études, manifestations publiques). Une trentaine d'ONG (dont ATD Quart Monde, la COFACE, le BEE, le BEUC, la CES, l'UEF, le Forum des Migrants, les JEF, la FIME, ECAS ou l'EAPN) répondent favorablement pour établir, le 21 septembre 1995 au siège du MEI, les possibilités de partenariat et d'une plate-forme commune de revendications pour la CIG. Un Appel en douze points est élaboré trois mois plus tard (le 7 décembre 1995, à l'occasion d'une réunion du Comité exécutif du MEI), ainsi qu'un projet de mandat pour la révision du traité qui reflètent leurs attentes par rapport à la CIG de 1996.

⁶ Association internationale officiellement fondée à Turin en 1957, distincte de l'UEF jusqu'en 1962 qui en est à l'initiative, le Congrès du Peuple européen (CPE) a tenté d'organiser la base démocratique d'un processus constituant à l'échelle européenne. Il s'apparente à des primaires américaines réalisées sur une échelle transnationale par lesquelles tous les citoyens, âgés de 18 ans et plus, sans distinction de nationalité ou d'obédience partisane, peuvent élire leurs délégués afin d'exprimer leur volonté d'établir une Constitution européenne. Pour autant, le bilan du CPE est mitigé. La réussite des premières années a en effet décliné jusqu'à la dissolution finale en 1962 par la fusion avec le MFE (Mouvement fédéraliste européen) international. Plusieurs raisons permettent d'expliquer cet échec : manque de moyens matériels, résistances au sein de l'UEF, insuffisance des résultats atteints au niveau politique, réticences voire concurrence des autres mouvements européens quant à la stratégie populaire et révolutionnaire du CPE, lassitude des militants fédéralistes et, paradoxalement, succès rencontrés par l'intégration communautaire qui semblaient rendre obsolètes les mobilisations populaires. Pour autant, le CPE a réussi à organiser une mobilisation dans 25 régions de 7 pays

Forum permanent (Dastoli, 1999, p. 148). Le Mouvement européen international est l'une des principales organisations investies autour de ce label du « fédéralisme européen ». Regroupement d'associations thématiques soudées par le désir d'une Europe fédérale, le MEI se veut déjà statutairement un regroupement associatif. Pour autant, il a été progressivement amené à abandonner ce rôle de simple carrefour pour revendiquer un statut plus actif de porte-parole et d'organisateur d'un collectif particulier, la « société civile européenne ». Le nouveau secrétaire général, P.-V. Dastoli, est en effet persuadé que, placé dans un seul rapport avec les institutions communautaires, le MEI ne peut pas faire avancer ses revendications fédéralistes, surtout dans le contexte des négociations intergouvernementales de 1996 qui risquent d'opérer une renationalisation de l'Union (et dont il convient de ne pas rééditer l'erreur de 1992, les associations européennes s'étant très faiblement mobilisées). Le Forum permanent peut donc permettre de relancer la dynamique constitutionnelle européenne en l'ouvrant au-delà de ses militants traditionnels. Ici, le Forum permanent illustre en fait une convergence stratégique entre les mouvements fédéralistes et d'autres forces sociales. En effet, son but est de placer des demandes sectorielles diverses relatives à la citoyenneté dans un cadre et un horizon à la fois éthique (autour d'une certaine conception de l'intégration communautaire) et constitutionnel (c'est-à-dire dans l'optique de sa traduction dans un texte officiel). Sous le premier volet, il est ainsi rappelé l'humanisme caractéristique du projet européen : celui-ci doit être fondé sur la personne humaine, le respect de sa dignité et la recherche de son bonheur. Sous le second volet, les contours d'un Etat fédéral se dressent à partir des propositions avancées qui appellent l'amorce d'un processus constituant pour l'Union (et ce, même si la mention explicite du fédéralisme n'est que le fait de commentaires sur son action et n'apparaît pas dans les textes produits par le Forum).

Mais il serait impropre de faire de l'expérience du Forum permanent la seule conséquence d'une décision d'appareil et de la stratégie du MEI. Si, à la genèse du Forum comme pour son fonctionnement, ce dernier a assuré un rôle incontournable de centre fonctionnel du réseau (par le prêt de son secrétariat et son financement)⁷, il convient de souligner les difficultés qu'ont rencontrées ses principaux initiateurs, Pier Virgilio Dastoli et Raymond Van Ermen, tant avec le MEI qu'avec les organisations sollicitées. Le premier rechigne en effet à s'occuper d'enjeux sectoriels et sociaux ; les secondes ont du mal à intégrer des demandes d'ordre institutionnel et parfois connaissent une certaine méfiance envers une Europe jugée trop néo-libérale. Les résistances du Mouvement européen sont néanmoins paradoxalement les plus fortes. De nombreux Conseils nationaux se révèlent très méfiants et réservés à l'égard du Forum permanent (dont le Mouvement européen France mais également les sections britannique, allemande et espagnole) ; seul le Mouvement européen italien suit véritablement la dynamique. De même, s'il salue favorablement l'initiative, le MEI ne la soutient que très mollement⁸. Le Forum permanent reste donc essentiellement le projet d'un groupe restreint d'acteurs, militants (la plupart bruxellois), essentiellement P. V. Dastoli qui en est le porte-parole et R. Van Ermen qui en est le rapporteur mais aussi Jacqueline De Groote, Marie-Paule Connan, Georges Debonne, Carlo Luyckx, Xavier Dutrénit, James Mackie, Jean-Claude Boual, Jutta Hegenhan - et non une action décidée et menée de façon

(Allemagne, Italie, Autriche, Belgique, France, Pays-Bas, Suisse), pour un nombre total de votants de 638.114 (soient 365 délégués). Il représente surtout un symbole fort pour les militants fédéralistes.

⁷ Par ailleurs, le financement du Forum est assuré par certaines sources particulières : en 1999, l'ensemble de ses activités a coûté 200.000 ECUS, payés par une subvention communautaire, par le budget du MEI et par les contributions directes des membres du réseau. Il bénéficie en plus de ressources communautaires pour certaines initiatives ponctuelles.

⁸ Des différences de stratégie peuvent expliquer cette situation. Ainsi, avec son manifeste « Objectif 2002 », le Forum en 1997 a souligné l'inconditionnalité de l'élargissement de l'Union tandis que le MEI conditionnait celui-ci à l'approfondissement de l'intégration communautaire. D'où le rejet de cette position par de nombreux Conseils nationaux (Espagne, Angleterre et même dans les pays candidats).

collégiale, sous l'égide réelle du MEI. Car l'action personnelle de P.-V. Dastoli s'avère déterminante puisque, inscrit dans plusieurs univers sociaux⁹, il a su mobiliser des ressources variées pour faire aboutir le projet et lui donner le contenu qu'il connaîtra. De même, il a su composer autour de lui une équipe qui se caractérise globalement par une forte connaissance du monde des ONG sises à Bruxelles et des cursus militants spécialisés sur l'Europe. On y retrouve d'abord des personnalités du monde associatif bruxellois : R. Van Ermen est secrétaire général du Bureau européen de l'environnement ainsi qu'impliqué fortement au sein du Parti socialiste européen ; Jacqueline De Groote est vice-présidente du Lobby européen des femmes, membre du comité exécutif du MEI ou présidente de SOS-viol ; Georges Debunne a vice-présidé puis présidé la Confédération européenne des syndicats de sa naissance en 1973 jusqu'en 1985. Par ailleurs, de jeunes militants issus des mouvements fédéralistes s'impliquent dans l'expérience et se caractérisent par des cursus universitaires spécialisés sur l'Europe et se plaçant d'emblée dans une perspective internationale ; Xavier Dutrénit a fait des études de droit public et de sciences politiques à Bordeaux et au Royaume uni et milite dans différentes organisations spécialisées sur l'intégration communautaire (Mouvement européen, Confrontations) ; Jutta Hegenhan a fait des études de science politique à Mannheim, Berlin et Paris et occupe des positions au sein des JEF (Jeunes Européens Fédéralistes) et du MEI.

On le voit, l'expertise européenne déployée par ce groupe est importante. En outre, leur capital relationnel a été déterminant pour enrôler les nombreuses ONG et réseaux associatifs autour du projet de Forum. Concernant le travail concret du réseau, le terme de courtage est d'ailleurs le plus adéquat, impliquant essentiellement des fonctions de mise en relation, de synthèse et d'agrégation des différents points de vue¹⁰. Les langues de travail sont par ailleurs l'anglais et le français et cette question du multilinguisme ne pose pas de problèmes pour des militants majoritairement bilingues, voire trilingues. De même, le poids

⁹ Pier Virgilio Dastoli est né en 1949 à Anzio en Italie. Après des études de droit international à Rome, il travaille comme conseiller juridique pour la société SNIA Viscosa et comme journaliste, puis se spécialise dans la coopération scientifique et technologique internationale. Militant communiste, il sera chef de cabinet du député de gauche Altiero Spinelli entre 1976 et 1986 avant de travailler pour le Parlement européen. Il devient secrétaire général du Mouvement européen international en 1995 et porte-parole du Forum permanent de la société civile. Il est par ailleurs professeur d'histoire de l'intégration européenne à l'Université de Rome-III.

¹⁰ Par exemple pour le texte fondateur du Forum, la « Charte des citoyennes et citoyens de l'Union ». Lors des négociations sur le Traité d'Amsterdam, le Forum prend acte dès octobre 1996 de l'enlisement de la CIG. Il décide ainsi de lancer une campagne de discussion, d'élaboration et de mobilisation pour rédiger une charte des citoyens à soumettre au Parlement européen, à la Commission et aux gouvernements nationaux. Les ONG et associations engagées dans le Forum sont ainsi invitées à élaborer des « cahiers de doléances et de propositions » afin d'établir les normes éthiques comme les mesures concrètes qui devraient accompagner le statut de citoyenneté de l'Union. Quatre « Etats généraux de la société civile » sont convoqués pour faire progresser ce travail collectif. Entre fin 1996 et mars 1997, de très nombreuses propositions parviennent ainsi au personnel du Forum (essentiellement P. V. Dastoli, R. Van Erman, J. Hegenhan, X. Dastoli, J. de Groote). Il convient de souligner ici le rôle stratégique qui a incombé à ce dernier. P. V. Dastoli fait mention d'un total de 600 pages de doléances et d'amendements proposées par diverses associations et ONG. Cet afflux des contributions s'est notamment accéléré lorsqu'en avril 1997 les associations françaises, après être restées en retrait, se sont inscrites dans la dynamique du Forum, sous l'égide de Jean-Claude Boual, Pierre Bauby et Maurice Braud. Ainsi, en raison de ce nombre croissant de propositions et d'amendements, le travail de synthèse opéré par les membres en charge de l'organisation du Forum a été laborieux et long. P. V. Dastoli souligne d'ailleurs les problèmes rencontrés au départ : « chaque association a travaillé dans son coin, avec une mauvaise communication, une mauvaise coordination et des jalousies réciproques » (Pier Virgilio Dastoli, intervention à la rencontre organisée entre le Forum permanent de la société civile et le CAFECES à Paris, le 23 octobre 1997). Le but du personnel du Forum est alors de synthétiser ces demandes disparates, « d'éviter le catalogue » (entretien avec Jutta Hegenhan), afin de produire un texte ordonné et court, allant à l'essentiel (les droits fondamentaux de citoyenneté en Europe) sans pour autant y diluer les propositions sectorielles des membres du collectif. La première version de la charte est l'œuvre de R. Van Ermen ; elle est discutée et amendée durant quatre mois pour être finalement adoptée par les Etats généraux de Rome le 23 mars 1997.

des différences culturelles s'avère limité dans le travail interne du Forum et ce, en raison de la forte cohérence sociologique des responsables d'ONG européennes qui s'y engagent, la plupart vivant à Bruxelles, rodés aux arcanes des institutions communautaires et à la nécessité des compromis culturels qu'implique la vie et le travail dans la capitale belge.

Le travail politique du Forum permanent de la société civile

Le Forum mobilise d'emblée le registre du nombre puisqu'il regroupe assez vite environ 130 réseaux associatifs concernés par l'intégration communautaire¹¹. Cette capacité (théorique) de mobilisation horizontale des ONG européennes fonde ainsi sa légitimité notamment auprès des pouvoirs publics communautaires auxquels il est constamment rappelé cette capacité du Forum permanent de mobilisation horizontale des ONG européennes. Ainsi, les principaux textes politiques font-ils appel, en préambule ou dans l'exposé des motifs, à la figure du « citoyen européen », charnellisée par le biais des organisations de la « société civile ». Par son aptitude à agréger des groupes non gouvernementaux autour d'événements, de textes programmatiques ou d'enjeux, le Forum entend donc donner une réalité quantitative à un concept, la « société civile européenne », défini la plupart du temps de façon qualitative. Dans le discours de ses promoteurs, le Forum apparaît comme un « lieu de rencontre » entre associations et non comme une structure organisée ou un mouvement (d'où le choix du terme de « forum »). Il se veut « permanent » par sa volonté de s'inscrire dans la durée en dépassant le cadre de la CIG de 1996. Il s'agirait donc d'un réseau authentique, où tous les participants resteraient autonomes et n'aliéneraient pas leur identité, mais apporteraient aux autres leur thématique et leur expérience dans un esprit de mutualisation et d'enrichissement collectif. Il n'y a, en effet, du moins jusqu'en 2001, ni liens organiques entre le Forum et ses organisations membres ni règles de fonctionnement précises et écrites (élections des délégués ou des dirigeants, définition des ordres du jour des réunions, etc.). Le seul élément fédérateur est la volonté d'une « Europe plus démocratique et sociale », codifiée dans différents textes matrices et réactualisée à travers des assemblées régulières.

Au-delà, le Forum a dû occuper, tout au long de la seconde moitié des années 1990, un double rôle vis-à-vis des ONG et des associations européennes, celui d'organisateur d'événements publics et celui de courtier afin de mettre en scène la « société civile européenne » et de lui donner une voix. Ici, il illustre la capacité à produire des coalitions de

¹¹ Dont l'UEF, la FIME, ECAS (EuroCitizens' Action Service), la CEC, le CIFE, le CEDAG (Comité européen des associations d'intérêt général), le CLONG (Comité de liaison des ONG de développement), Amnesty International, la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abris (FEANTSA), le Mouvement ATD Quart-monde, le Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (EAPN), l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS), Eurolink Age, le Lobby européen des femmes, le Forum des migrants de l'UE, la Confédération des organisations familiales de la Communauté européenne (COFACE), l'Association des États généraux des étudiants d'Europe (AEGEE), le Bureau européen de l'environnement (BEE), le Centre européen de la Culture (CEC), le Comité européen de liaison sur les services d'intérêt général (CELSIG), le Comité de liaison des ONG de développement (CLONG), le Centre européen des fondations, l'association AILES (pour l'autogestion, l'initiative locale et l'économie sociale), Europe 99, la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme (FIDH), le Forum Alternatives européennes (FAE), Initiatives de citoyenneté active en réseau (ICARE), Eurotopia International, le Mouvement européen, le Réseau européen du civisme, l'Union internationale des citoyens européens (UICE), le Réseau antiraciste pour l'égalité en Europe, l'Action fédéraliste « socialisme et liberté », l'Association européenne des cheminots (AEC), l'Association européenne des enseignants (AEDE), l'Association française d'étude pour l'UE (AFEUR), le Movimento Federativo Democratico, le Rassemblement pour une Europe fédérale, la Fédération internationale des Maisons de l'Europe (FIME), l'Union pour une Europe fédérale (UEF) ou les Jeunesses européennes fédérales (JEF), etc.

cause (*advocacy coalitions*) pour créer entre des acteurs disparates des croyances et des intérêts communs (Sabatier, 1998). Mais, surtout, la nature des acteurs mobilisés au sein du Forum permet d'établir le contenu et les frontières de cet ensemble. Construire la « société civile européenne » implique en effet un travail de délimitation, au sens où produire une identité de groupe sur le modèle nous/eux nécessite d'établir les frontières externes au collectif : « La composition initiale du Forum et son élargissement graduel jusqu'à environ 130 organisations et associations non gouvernementales se réfèrent implicitement à une conception de la société civile qui exclut en premier lieu le monde de l'économie (représentants de la « grande » industrie, des finances, des PME et des coopératives), mais aussi les organisations caritatives, socioculturelles et sportives et qui inclut les organisations des travailleurs et notamment la Confédération européenne des syndicats ... Puisque le but de la société civile n'est ni la conquête du pouvoir ni la maximisation du profit, elle ne fait évidemment pas partie ni de la société politique ni de celle économique qui étendent leur hégémonie sur le développement de la société moderne » (Dastoli, 1999, p. 149). Il convient d'insister sur cette logique d'ouverture du label, toutefois minimisée par une double exclusive. En premier lieu, si les ONG établies autour d'enjeux jugés « publics » ou relativement généraux (dont les syndicats) s'y intègrent, sans plus de considérations morphologiques ou idéologiques, les groupes relevant des forces du marché comme l'Union des confédérations industrielles et d'employeurs d'Europe (UNICE), la Confédération européenne des cadres (CEC), les associations professionnelles voire les coopératives en sont, en revanche, rejetés. En second lieu, les associations confessionnelles ou faiblement politiques (comme les associations sportives ou porteuses d'autres activités sociales) sont considérées comme extérieures à cette « société civile », car fondées sur des enjeux ou des liens jugés non universalisables. C'est donc dans une approche plutôt « non hégélienne » que cette « société civile européenne » entend participer à l'élaboration du bien commun à l'échelle communautaire et ce, en concurrence avec la « société politique » que constituent les institutions européennes et les forces partisans organisées à Bruxelles.

Quoi qu'il en soit, le Forum a eu recours à plusieurs technologies pour rendre visible un tel collectif. En premier lieu, il organise des manifestations en marge des sommets européens, afin de peser sur leur déroulement : la « société civile européenne » se rend alors présente et palpable à travers une manifestation publique organisée en marge des réunions du Conseil¹². Les manifestants mobilisés sont en petit nombre toutefois (en moyenne 300 personnes) et ne parviennent pas à se distinguer des manifestants « altermondialistes » qui monopolisent l'espace de la contestation transnationale. En second lieu, des « États généraux de la société civile » ou d'autres réunions publiques ont été convoqués et organisés sous le label du Forum avec, à chaque fois, des thèmes différents qui permettent aux ONG et associations européennes présentes d'harmoniser leurs points de vue. Dans ces cas-là, c'est à lui-même et à son environnement que le groupe se rend le plus visible, à travers l'étendue des réseaux associatifs présents¹³. Ces rencontres sont en effet l'occasion pour de nombreux

¹² Ainsi à Turin (mars 1996), à Florence (juin 1996), à Dublin (décembre 1996), à Rome (mars 1997), à Noordwijk (mai 1997), à Amsterdam (juin 1997), à Tampere (décembre 1999), à Nice (décembre 2000), etc.

¹³ Les « Premiers États généraux de la société civile » se sont déroulés à Bruxelles le 26 novembre 1996 (sur le thème « Une Europe pour tous ? ») ; les seconds États généraux ont eu lieu à Rome les 22 et 23 mars 1997 ; à Bruxelles le 7 mai 1997, une réunion est organisée par laquelle « La société civile interroge le Parlement européen » ; à Amsterdam ont lieu le lendemain les « Troisièmes États généraux de la société civile » ; une conférence est organisée à Amsterdam le 13 juin 1997 (« Une Europe pour tout le monde et pas juste pour les hommes politiques ») ; puis à Luxembourg le 19 novembre 1997 (« Du travail pour tous : combattre le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale ») ; les cinquièmes États généraux de la société civile ont été organisés à Göttingen (Allemagne) les 21 et 22 mars 1998 (« Changeons l'Europe ! Pour une Europe démocratique et solidaire ») ; le 15 janvier 2000, une réunion est organisée à Paris (à Source d'Europe) sur le thème du « dialogue civil sur le projet de Charte des droits fondamentaux de l'UE » ; le 6 juin 2000, le Forum co-organise

réseaux associatifs de se faire connaître (à travers des stands d'exposition ou des débats) et de développer des relations horizontales. Ici s'exprime donc le rôle du Forum permanent de *révélateur* du collectif qu'il entend représenter. De même, la « société civile européenne » n'est pas un groupe fini, clairement délimitable, mais se dilate en fonction des événements qui la rendent visible et des acteurs qui s'y impliquent. Ceci justifie par ailleurs le très faible degré de structuration interne du Forum, visant à conserver ce caractère ouvert et souple prêté à la société civile. Enfin à côté des événements qu'il met lui-même sur pied, le Forum permanent est par ailleurs invité à être représenté lors de grandes manifestations européennes organisées par d'autres réseaux¹⁴.

Construire la société civile européenne implique également un travail de légitimation de la part des entrepreneurs politiques qui s'en veulent les porte-paroles, lequel passe par diverses activités : une production idéologique intense codifiée dans plusieurs textes programmatiques (« Chartes des citoyennes et citoyens de l'Union », Manifeste « Europe 2002 », etc.) ; une production iconographique relativement cohérente et qui participe énormément de leur travail de délimitation et de légitimation ; mais surtout la production d'un accord minimal entre les membres accrédités au sein du collectif construit. Cette exigence de justification s'impose notamment en raison de la nature particulière du public au nom duquel l'action est entreprise : les citoyens européens. Ainsi, pour concrétiser ce travail de rassemblement et de mise en scène de la « société civile européenne », le Forum permanent a incité les ONG européennes thématiques à s'impliquer dans le débat sur les institutions de l'Union en leur fournissant l'information adéquate mais surtout en synthétisant leurs points de vue à travers différents textes politiques communs. Il s'est donc agi de les faire prendre en compte l'agenda politique global de l'Union (travail législatif du PE, réunions du Conseil européen, débat institutionnel sur l'Union, etc.) et non plus les différents calendriers thématiques, liés aux aspects techniques de leur secteur propre (travail de la DG correspondante, échéancier des réunions d'experts, etc.). Par là, elles ont été conviées à une démarche de nature constitutionnelle, visant à porter des propositions relatives à l'ingénierie globale des pouvoirs politiques dans l'Union.

Le caractère très bruxellois de la mobilisation du Forum permanent

Il convient d'insister sur la polarisation exclusivement bruxelloise du travail ou de l'influence du Forum permanent de la société civile, lequel n'a pas su se créer, tout au long de la seconde moitié des années quatre-vingt-dix, de véritables relais nationaux pour prolonger son action au-delà de la capitale belge. Ce compartimentage des échelles de la mobilisation européenne est fréquent au sein des ONG et des réseaux associatifs (Warleigh, 2002). Néanmoins, il expose tout particulièrement le Forum à de nombreuses critiques quant à son mode de fonctionnement et ce, par sa prétention à représenter la « société civile européenne » dans son ensemble.

la journée portes ouvertes du Parlement européen où sont présents une centaine de militants associatifs pour autant d'ONG.

¹⁴ Par exemple, le 8 mai 1998 à l'occasion du second Congrès de La Haye organisé par le MEI ou bien durant la « Première Convention de la société civile organisée au niveau européen », convoquée par le CES européen les 15-16 octobre 1999. Le Forum permanent a également participé à différentes réunions organisées pour les ONG à l'initiative de certaines présidences du Conseil comme l'initiative « People's Europe » (tenue à Londres les 5-7 juin 1998 puis à Bonn les 28-30 mai 1999 à l'initiative du gouvernement britannique) ou « L'Agenda 2000 des citoyens et le Forum des ONG » (tenu les 3-5 décembre 1999 à Tampere afin de réunir la « société civile européenne » dans l'optique du Sommet européen d'Helsinki, sous présidence finlandaise).

Les diverses manifestations et initiatives mises sur pied entre 1996 et 2001 témoignent de la capacité du Forum permanent de la société civile à rassembler les différents réseaux bruxellois : s'y retrouvent en effet comme orateurs, signataires ou invités les représentants des principales ONG européennes, des hauts fonctionnaires de la Commission (voire des Commissaires) et du CES, des députés européens, des représentants de la Confédération européenne des syndicats et parfois des représentants du Conseil. Or cette aptitude à produire des liens, voire des alliances plus ou moins stables constitue la base de l'influence européenne¹⁵. Cette force du Forum permanent, capable d'agrèger sur lui et de coordonner différents réseaux européens (qu'ils soient associatifs, politiques, scientifiques ou administratifs) en explique ainsi l'attractivité - dont le caractère prestigieux des invités (J. Delors, J. Santer, M. Soarès, R. Prodi, etc.) constitue un autre indice.

Le Forum permanent se caractérise tout d'abord par le nombre élevé, l'intensité et la diversité des relations qu'il a su développer auprès des associations et ONG européennes. Citons essentiellement parmi elles la Plate-forme des ONG du secteur social, Solidar, le MEI, la CES, l'UEF et la JEF, le Lobby européen des femmes, le CLONG ou ATD Quart-Monde – mais la centaine de membres du Forum est également concernée. Cela s'est surtout traduit par l'inscription de ces organisations dans la majorité des grandes initiatives portées par le Forum (Etats généraux de la société civile, Charte des Citoyennes et Citoyens d'Europe, Europe 2002, etc.), même si cette coordination a pu sembler variable selon les moments et les questions. Ces relations procèdent de liens statutaires (au sens où ces réseaux adhèrent au Forum) mais surtout informels (échange de personnel et de militants, relation d'amitié entre responsables, prêts de locaux, mutualisation de l'information, etc.). Ce champ se caractérise en effet par une certaine homogénéité sociale¹⁶ : les représentants d'intérêts « publics », relativement peu nombreux par rapport aux autres spécialistes du courtage politique européen (lobbystes pour des groupes d'intérêt industriels ou professionnels, membres de cabinets juridiques, experts, etc.), se connaissent tous, ont connu des cursus relativement similaires (marqués notamment par le passage, à un moment donné, au Parlement européen ou dans une institution communautaire) et ont appris à dépasser leurs cadres culturels ou politiques d'origine pour maîtriser les codes en valeur à Bruxelles. Or, tout au long de son histoire, les responsables des plus importantes ONG européennes ont été très actifs dans les travaux du Forum permanent, lequel a ainsi pu bénéficier de l'entrelacs de ces multi-positions de pouvoir : outre les personnes déjà citées autour de P.-V. Dastoli et de R. Van Ermen, on peut mentionner B. Boissière (Secrétaire général de l'UEF-Europe), G. Alhadeff (Secrétaire général de la Plate-forme des ONG du secteur social), Olivier Gerhard (délégué auprès de l'Union d'ATD Quart-Monde), J.-C. Boual (coordinateur du CELSIG) ou M.-P. Connan (Les marches européennes contre le chômage). La légitimité interne du Forum permanent, c'est-à-

¹⁵ La logique d'un système complexe en réseaux vise en effet à maîtriser le plus grand nombre possible de connexions. Car en dépit de leur organisation apparemment non hiérarchique et non pyramidale, les réseaux ne sont pas dépourvus d'un centre, plus ou moins visible ou plus ou moins stabilisé. De même, la position de centralité d'un membre individuel est notamment à mettre en relation avec la qualité des connexions qui lient chaque membre d'un réseau : est ainsi considéré comme central le membre du réseau qui développe le plus de connexions avec les autres et en maîtrise le sens ou l'intensité. L'influence à Bruxelles, épousant la complexité du système institutionnel communautaire, passe ainsi par la détention d'un éventail le plus large et le plus varié de connexions, formalisées ou non, avec divers partenaires (institutionnels, associatifs, politiques, universitaires, etc.). Pour A. Warleigh (2000), c'est surtout la capacité des ONG et associations à fournir aux acteurs institutionnels des coalitions politiques (*policy coalitions*), ponctuelles et variables selon les enjeux, qui constitue leur principale contribution au système communautaire. Selon D. Sidjanski (1995, p. 84) également, les variables explicatives de l'efficacité des groupes d'intérêt européens sont la compétence et la personnalité de leurs dirigeants, leurs accès auprès des institutions communautaires, la gamme des ressources disponibles et leur traduction en moyens de pression mais également leur capacité à susciter des alliances avec d'autres groupes.

¹⁶ Comme le remarque Adrian Favell (2000, p. 169), « le monde des ONG bruxelloises est (...) petit, monopolisé par un petit nombre d'acteurs clés, et situé dans quelques bureaux seulement ».

dire vis-à-vis des groupes qu'il entend représenter, procède donc à la fois de considérations de type quantitatif (le nombre de réseaux agrégés) que qualitatif (le prestige et l'expérience des responsables les plus impliqués).

Il convient néanmoins de préciser l'inégal investissement dont est l'objet le Forum permanent de la part des ONG et associations européennes. Il semble bien que les différentes organisations actives à Bruxelles ne s'y investissent pas de la même façon et n'attribuent pas les mêmes visées stratégiques à leur affiliation au réseau. Pour les mouvements explicitement fédéralistes (comme l'Union pour une Europe Fédérale, les Jeunes Européens Fédéralistes ou le Mouvement Européen), le Forum permanent opère comme une caisse de résonance à leur mobilisation en faveur d'une Constitution fédérale ainsi que comme le moyen d'enrichir leur argumentaire traditionnel par des considérations extra-institutionnelles (sur l'exclusion, la solidarité, la défense des minorités, etc.) ; aussi leur implication est-elle marquée. Pour des associations anciennement fédéralistes comme l'AEDE (Association européenne des enseignants) ou la FIME (Fédération internationale des Maisons de l'Europe), le Forum fonctionne, à l'inverse, comme un « bouclier » car présentant l'opportunité d'avancer des thèmes essentiellement institutionnels mais tout en se préservant d'apparaître eux mêmes comme trop fédéralistes ou politisés. Pour des ONG importantes et anciennes comme le Lobby européen des femmes, ECAS (Euro Citizens' Action Service), le CLONG (Comité de liaison des ONG de développement), ATD Quart Monde ou la Plate-forme des ONG du secteur social, le Forum permanent est également nettement investi car leur permettant de renforcer leur influence, d'élargir leurs contacts institutionnels ou bien d'inscrire leurs demandes sectorielles dans un ensemble plus vaste, traduisible en demandes constitutionnelles. Par contre, les nombreuses autres ONG thématiques installées à Bruxelles ne s'investissent que très peu dans les travaux du Forum (participation aux réunions, signature de certains textes communs, etc.), peut-être en raison de leur spécialisation sur des thèmes trop précis pour être dilués dans des considérations générales sur le projet éthique ou institutionnel de l'Union.

Or, tout au long de son activité, les responsables du Forum permanent ont constamment cherché à mobiliser le plus grand nombre d'ONG et d'associations pour rendre les initiatives du réseau plus légitimes et les répercuter aux niveaux nationaux et locaux. Ils tentent ainsi en 1996 d'établir dans différents Etats membres (France, Belgique, Allemagne, Italie, Grèce, Espagne) des Forums nationaux de la société civile afin d'y rassembler les secteurs associatifs nationaux autour d'un projet commun de civilisation pour l'Europe. Ils lancent également dès 1997 un appel à une mobilisation décentralisée au sein des organisations et associations du Forum pour pallier l'échec d'Amsterdam. En 1999, P.-V. Dastoli et R. Van Ermen tentent d'agrèger le plus grand nombre d'ONG au manifeste « Europe 2002 » puis en 2000, autour du débat sur la Charte des droits fondamentaux. Or force est de constater l'épuisement progressif de la capacité de rassemblement et de mobilisation du Forum. Tout d'abord, celui-ci se montre incapable, entre 1996 et 1997, d'établir des relais nationaux et locaux à son action : les expériences échouent tout particulièrement en Espagne, en Allemagne ou en Belgique où l'existence d'un groupe associatif dominant sur les questions européennes (le Mouvement Européen en Allemagne ou en Espagne) a entravé l'implantation d'une section délocalisée du Forum. Seuls l'Italie et la France se dotent d'une structure de rassemblement européen des associations mais dans le second cas, on note une situation de concurrence avec le niveau européen avec l'expérience du Carrefour des associations françaises pour une Europe civique et sociale (CAFECS). Pour autant durant la CIG de 1996, l'essentiel de la mobilisation a été effectué par les têtes de réseaux bruxelloises. De nombreuses initiatives menées après 1998 (manifeste « Europe 2002 », « test de qualité » sur la Charte des droits fondamentaux, etc.) ne mobilisent que peu d'associations au regard du nombre de groupes ayant formellement adhéré au Forum. De

même, P.-V. Dastoli a constaté, à travers ses déplacements, que beaucoup d'ONG nationales et locales ne sont pas au courant de l'existence du Forum permanent – voire même de leur appartenance formelle à ce réseau : l'une des principales limites de son action réside ainsi dans « l'incapacité de la société civile d'impliquer la vie associative au niveau national et local » (entretien avec P.-V. Dastoli). Les comptes-rendus de réunions de travail témoignent par ailleurs du faible nombre de personnes impliquées, à Bruxelles, dans la gestion et l'organisation concrète des initiatives du réseau. Certaines personnes détiennent ainsi une position particulièrement stratégique, au sein du secrétariat ou des différents groupes de travail et comités de rédaction institués (à travers, par exemple, la fixation des ordres du jour, la rédaction des premières versions des textes collectifs ou la synthèse des contributions), ce qui leur donne une certaine influence individuelle comme porte-paroles de la « société civile européenne » : outre P.-V. Dastoli ou R. Van Ermen, on peut citer B. Boissière, G. Alhadef, C. Luyckx, T. Jansen, J.-R. Rabier, P. Vacca, O. Gerhard, J. de Groote, M.-P. Connan, J. Hergenhan ou G. Debunne. Au total, le caractère bruxellois, voire élitiste, de l'action du Forum est largement reconnu par ses initiateurs, tout comme les problèmes de coordination observés avec les autres réseaux européens.

Du côté des institutions communautaires, le Forum permanent a établi, à travers son activité, des connexions avec le CES, le Parlement européen et la Commission. Mais ici, ces relations sont parfois ambiguës, tant ces acteurs ont pu apparaître comme des alliés tout comme des concurrents dans le travail politique de définition de la « société civile européenne ». Il en résulte notamment auprès d'elles des modalités différenciées de lobbying ainsi que, de leur part, une réactivité inégale aux demandes du Forum. Mais c'est surtout une position d'altérité, voire d'opposition, entre les deux sociétés européennes, civile et politique, qui se dessine.

Le CES européen témoigne le plus de cette ambivalence. Il a tenté depuis 1993 de dépasser la faiblesse de ses attributions institutionnelles par un appel à la « société civile organisée », dont il serait à la fois le révélateur et le canal formel. Or la définition large qu'il en donne dès 1999 (regroupant les organisations économiques, sociales, professionnelles, syndicales et associatives) ainsi que sa prétention à en être le principal porte-parole heurtent la délimitation apportée par le Forum permanent qui n'y inclue pas les entreprises et refuse de faire dépendre la société civile d'un acteur institutionnel. Ce caractère propre de la société civile selon le Forum, extérieure au marché et aux institutions, nettement visible à travers ses propositions relatives à la gouvernance, aboutit ainsi à une situation d'altérité (mais, certes, de partenariat) entre ces trois branches. Or malgré cette situation de concurrence relative quant à la définition et à la représentation de la société civile européenne, le Forum s'est nettement rapproché du CES, fin 1999. Il s'agit en effet à ce moment de l'institution désormais la plus stratégique pour les questions de gouvernance, de contributions des ONG ou de société civile, notamment aux yeux de la Commission, obligeant ainsi le Forum permanent à redéfinir son rôle vis-à-vis de lui. D'autant plus que la fonction attribuée au CES (connecter la société civile et le marché) est jugée complémentaire de celle du Forum (connecter la société civile et les institutions). Les relations avec le personnel du Comité (notamment Beatrice Rangoni Machiavelli puis Anne-Marie Sigmund, Présidentes successives du Groupe III) sont alors plus développées. En outre, le CES fournit des ressources matérielles non négligeables aux ONG, dans sa volonté d'être la « maison » de la société civile. Et littéralement, les réunions du Forum se déroulent en effet dès octobre 1999 essentiellement dans les locaux du Comité.

Le Parlement européen constitue également, pour le Forum, un partenaire institutionnel marqué par une certaine ambivalence, faite à la fois de proximité et de défiance. Il convient de distinguer ici entre le Parlement comme instance collégiale et les députés qui le composent et y mènent des stratégies individuelles. Si le Forum permanent a pu, en effet, compter sur l'appui de quelques députés européens qui ont répondu aux invitations à ses Etats

généraux ou à ses conférences ou qui participent plus ou moins activement à ses travaux (Jo Leinen, Elmar Brok, Elisabeth Guigou, Pervenche Bérès, Edith Muller ou Carlo Ripa di Meana), le PE en tant qu'institution est souvent resté en deçà de ses demandes, même si celles-ci lui profitent à bien des égards - et sont présentées comme telles. P.-V. Dastoli explique cette timidité par le manque de culture de l'institution en matière de démocratie participative et par sa « pollution bureaucratique » : alors qu'elle devrait dialoguer avec les citoyens et les ONG, celle-ci reste trop confinée dans une relation avec les partis politiques ou les Parlements nationaux. Il faut sans doute y voir également une des conséquences de l'état de cartellisation des forces politiques européennes qui a entravé toute prise de décision sur des enjeux trop sensibles comme les questions institutionnelles ou les droits fondamentaux (Bouillaud, 2000). Or le Forum permanent (tout comme le MEI) n'a que de très faibles relations avec celles-ci, en raison, selon P.-V. Dastoli, de leur méfiance à son égard¹⁷.

La Commission tombe également, mais sur un mode plus mineur, sous le coup de la critique d'un manque de culture de la participation démocratique et d'une tentation constante à l'instrumentalisation des associations et ONG européennes. Ici, est dénoncé un certain décalage entre sa place idéale au regard d'une véritable Europe démocratique (c'est-à-dire de régulateur et de garant de « l'intérêt de l'Union ») et son activité concrète. Si le Forum permanent salue certaines de ses initiatives visant à associer la société civile à ses travaux (invitation à participer aux discussions sur le Millenium Round faite aux ONG par le Commissaire Pascal Lamy, auditions en vue de la préparation du Livre Blanc sur la gouvernance, etc.), le lobbying exercé sur cette institution est, dans l'ensemble, relativement faible et s'est limité à profiter de la fenêtre d'opportunité apportée par certains enjeux (conférences intergouvernementales, Livre blanc sur la gouvernance, etc.) ou à rencontrer certains Commissaires (Marcelino Oretja, Romano Prodi, Michel Barnier). Aucune DG précise n'est visée par la mobilisation du réseau qui considère davantage la Commission dans sa collégialité, par exemple à travers le Secrétariat général. De plus, un rapport d'opposition se dessine parfois : le Forum conteste par exemple les définitions proposées par l'institution de la gouvernance ou de la société civile, trop marquées selon lui par le poids du marché et des entreprises. De même, P.-V. Dastoli est contre le fait que la Commission accrédite un certain nombre d'ONG à travers son Dialogue civil : « la société civile n'est pas encore si structurée que ça pour figer la situation entre ONG reconnues et non » (entretien avec P.-V. Dastoli).

Le Conseil européen ou les gouvernements et administration des Etats membres (surtout lorsqu'ils sont en charge de la Présidence du Conseil) constituent enfin les principales cibles politiques de l'action du Forum. La construction et la solidification de l'identité d'un groupe suppose d'ailleurs la définition d'un ennemi clairement établi avec lequel est instauré un rapport d'opposition frontale. Ces institutions sont en effet visées sur un mode essentiellement protestataire, notamment lors des négociations intergouvernementales (Amsterdam, Nice) ou des Sommets européens. A ces occasions, il leur est ainsi solennellement adressé des « manifestes », des mémorandums - voire des « avertissements » par lesquels leur sont rappelées les demandes de la « société civile ». Or les différentes réunions du Conseil sont, dans l'ensemble, jugées très négativement par les responsables du Forum qui y voient le principal blocage à l'avènement d'une Constitution fédérale et

¹⁷ Pour autant, dans une note interne du 15 juin 1999 commentant les résultats de l'élection européenne, P.-V. Dastoli rappelle que le PE est depuis toujours coupé entre « immobilistes » et « innovateurs » (de centre gauche). Il appelle surtout ces derniers à dialoguer avec la société civile européenne (Pier Virgilio Dastoli, « Innovateurs et immobilistes au Parlement européen », document interne, 15/6/1999).

démocratique de l'Union¹⁸. La méthode diplomatique qu'ils utilisent témoignerait en effet, selon eux, à la fois d'un véritable détournement de la voix du peuple mais aussi de problèmes fonctionnels, en raison de l'incompatibilité de certains intérêts nationaux. Toute renationalisation du processus décisionnel communautaire est ainsi jugée dangereuse : à l'occasion du débat sur la gouvernance, P.-V. Dastoli et R. Van Ermen critiquent par exemple la méthode de l'« open coordination » qui ne ferait qu'aggraver le déficit démocratique de l'Europe.

Conclusion :

l'ouverture croissante à la concurrence du label de « société civile européenne » ?

Si le Forum permanent a longtemps bénéficié d'une position quasi-hégémonique de représentant de la « société civile européenne », cette donne a progressivement changé entre 1999 et 2001, à la fois en raison de problèmes organisationnels internes au Forum mais aussi par l'apparition de porte-paroles concurrents, porteurs de définition et de délimitations plus larges de ce nouvel acteur collectif européen ou bien par un agenda communautaire favorable à ce thème (Charte des droits fondamentaux, Constitution)¹⁹. Or la multiplication des entrepreneurs politiques investissant cette notion de « société civile européenne » est sans doute l'indice de la réussite sociale de la catégorie. Sans doute, la polysémie même du terme doit également être invoquée comme cause possible de cette inflation de ses usages sociaux²⁰. Il convient en outre de situer cette transformation dans le contexte plus général des réflexions menées, à la suite d'événements saillants comme les protestations lors des conférences internationales de Seattle, Göteborg, Gènes ou Davos, sur la « gouvernance mondiale » et la « société civile mondiale ».

On note en effet, à l'articulation du siècle, l'apparition sur Bruxelles de nombreux porte-parole concurrents, tant institutionnels qu'associatifs ou scientifiques, revendiquant la représentation ou l'aptitude à faire parler la « société civile européenne » dans son ensemble : citons par exemple le CAFECES, la Plate-forme des ONG du secteur social, le CES (Smismans, 2001), Confrontations, la Fondation Robert Schuman ou le réseau Solidar. Dans ce contexte, le Forum permanent n'est dès lors plus qu'un réseau multi-thématique parmi d'autres, certes le plus ancien, et il doit de plus en plus s'allier avec d'autres groupes pour mener ses initiatives. Mais surtout, les standards de définition qu'il a donnés de la « société civile européenne » ont été progressivement mis à l'épreuve dès la fin de l'année 1999, au sein d'un débat plus collectif (et toujours non stabilisé) au sein des ONG européennes. La polémique porte tout d'abord sur les frontières du groupe et plus spécifiquement, sur l'accréditation ou non du monde de l'entreprise et des forces du marché, voire même des syndicats, au sein de celui-ci. Par exemple, certains (Confrontations, CES) estiment qu'il serait dangereux d'extraire l'entreprise de la société civile, car cela reviendrait à laisser le

¹⁸ Ainsi à Turin (mars 1996), à Florence (juin 1996), à Dublin (décembre 1996), à Rome (mars 1997), à Noordwijk (mai 1997), à Amsterdam (juin 1997), à Cologne (juin 1999), à Tampere (décembre 1999), à Nice (décembre 2000), etc.

¹⁹ Notons néanmoins que ce processus de multiplication des entreprises politiques de captation/définition de la « société civile européenne » est un phénomène assez récent, toujours en cours et finalement peu visible ni objectivé par ceux qu'il concerne. Nous ne pouvons donc qu'insister ici sur le caractère provisoire des résultats exposés ici, aspect que le colloque du GSPE a précisément pour finalité de préciser...

²⁰ Comme l'écrit justement Erik Neveu (1997, p. 13), « les mots qui « réussissent » socialement sont souvent ceux qui sont capables d'agglomérer chez des locuteurs très divers une pluralité de sens qui flirte avec la confusion, d'être perçus comme les réceptacles de promesses et de valeurs diverses ». Danielle Lochak (1986) y voit même un « gadget » ajustable à des usages sociaux extrêmement divers.

marché sans possibilité de régulation interne. De même, la Plate-forme des ONG du secteur social ou la Confédération européenne des syndicats rappellent la proximité des ONG et du monde syndical, de la nécessaire complémentarité entre Dialogue social et Dialogue civil et donc de la possibilité de fusionner les deux. L'autre dimension de la polémique porte plus spécifiquement sur la représentativité des organisations accréditées dans la « société civile européenne ». Cela se traduit tout d'abord par la recherche de critères précis concernant la définition des ONG et des associations européennes. Si les participants à la « première Convention de la société civile organisée » du CES s'accordent sur leur différence par rapport à l'Etat et au marché ou bien plaident la définition d'une personnalité juridique des organisations de la société civile, les nuances concernent le dosage de ces éléments de définition. L'accent peut être ainsi placé sur les finalités ou les fonctions socio-politiques des ONG ; pour d'autres, les ONG se caractérisent avant tout par leurs modalités internes de fonctionnement (démocratiques et ne visant pas le profit). Quoiqu'il en soit, c'est principalement autour de la taille des organisations et du nombre d'adhérents ou d'affiliés qu'elles peuvent exhiber que se sont distinguées les propositions et polarisées les discussions. Certaines organisations craignent en effet que le choix de critères quantitatifs ou trop rigides et formels ne les excluent de la « société civile ». La question des relations que doit développer la société civile vis-à-vis des institutions communautaires ou nationales a également été nettement débattue, suscitant des prises de position différentes. Ici se joue une tension entre stratégies d'intégration aux réseaux formels de la gouvernance européenne et stratégies plus offensives d'interpellation et de mise en cause des acteurs institutionnels.

Quoiqu'il en soit, le Forum permanent de la société civile a, au total, joué un rôle important dans la structuration de la « société civile européenne ». Il a su initier, à Bruxelles, les premiers rassemblements horizontaux de réseaux associatifs thématiques, intersectoriels ou politiques autour d'un ensemble synthétique, fini et cohérent, de propositions institutionnelles. Il a pu ainsi accumuler un corpus de textes ou de déclarations singulièrement en avance car pour la plupart repris par la suite dans la production normative communautaire (même si c'est sous une forme essentiellement abâtardie). Il a su enfin définir des standards relatifs à la « société civile » suffisamment importants pour être progressivement concurrencés dans leur contenu et leur légitimité. Il est cependant trop tôt pour pouvoir affirmer que ce groupe « a réussi », au sens où l'énonce Luc Boltanski (1982, p. 233) au sujet des cadres : « Le groupe a réussi, au sens où il est parvenu à accumuler les preuves « objectives » de son existence. Il ne s'est pas morcelé et désagrégé comme la « classe moyenne » à laquelle son destin, à l'origine, était lié, agrégat instable, toujours à refaire, dont les porte-parole ne sont pas parvenus à assurer la survie en le dotant d'institutions et de systèmes de représentation suffisamment dures, durables, objectivés pour que lui soient reconnues les propriétés d'un être social objectif ». Car si la « société civile européenne » est bien enracinée dans le discours des acteurs impliqués sur les enjeux européens, voire même inscrite dans certains textes officiels, sa réalité reste toujours problématique, au sens où sa matière comme ses délimitations suscitent encore des controverses. Elle attend surtout pour exister objectivement, tant socialement que politiquement, son institutionnalisation définitive et ce, par delà la seule structure du Forum permanent qui tente de la mettre en scène.

Bibliographie :

- Richard Balme, Didier Chabanet, « Action collective et gouvernance de l'Union européenne », in Richard Balme, Didier Chabanet, Vincent Wright, Dir., *L'action collective en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.
- Luc Boltanski, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Minit, 1982

- Christophe Bouillaud, «On the path to a European party System ? A critical Appraisal», *La Lettre de la Maison française d'Oxford*, n°12, Trinity Term 2000, p. 37-53
- Antonin Cohen, *Histoire d'un groupe dans l'institution d'une communauté européenne (1940-1950)*, thèse de science politique, Paris I, 1999.
- Dominique Colas, « Société civile », in Olivier Duhamel, Yves Mény, Dir., *Dictionnaire constitutionnel*, Paris, PUF, 1992
- Pier Virgilio Dastoli, « L'Europe entre démocratie virtuelle et citoyenneté participative : l'expérience du Forum Permanent de la société civile », in Jean-Claude Boual (dir.), *Vers une société civile européenne ? La Tour d'Aigue*, Editions de l'aube/SECPB, 1999, p. 146-168
- Vincent Della Sala, Antje Wiener, «Constitution-making and Citizenship Practice - Bridging the Democracy Gap in the EU ?», *Journal of Common Market Studies*, vol. 35, n°4, December 1997, p. 595-614
- Adrian Favell, « L'Européanisation ou l'émergence d'un nouveau « champ politique » : le cas de la politique d'immigration », *Cultures et conflits*, n°38-39, été-automne 2000
- Jean-Marc Ferry, *La question de l'Etat européen*, Paris, Gallimard, 2000.
- Marc Germanangue, « Le mouvement européen et la France : les limites de la logique de réseau », in Ariel Colonomos, Dir., *Sociologie des réseaux transnationaux*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 217-244
- Luigi Graziano, « Lobbying and the public interest », in Clays P.-H., Gobin C., Smets I., Winand P. (dir.), *Lobbyisme, pluralisme et intégration européenne*, Bruxelles, Presses de l'ULB, 1998, p. 36-50
- Hartmut Kaelble, *Vers une société européenne*, Paris, Belin, 1988.
- Danielle Lochak, « La société civile : du concept au gadget », in CURAPP, *La société civile*, Paris, PUF, 1986, p. 44-75
- Paul Magonette, *La citoyenneté européenne. Droits, politiques, institutions*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1999
- Epaminondas A. Marias, « From Market Citizen to Union Citizen », in E. A. Marias, *European Citizenship*, Maastricht, European Institute of Public Administration, 1994, p. 1-5
- Erik Neveu, *Une société de communication ?*, Paris, Montchrestien, 1997
- Siofra O'Leary, « The Social Dimension of Community Citizenship », in Allan Rosas, Esko Antola (ed.), *A Citizens' Europe. In Search of a New Order*, Londres, Sage, 1995, p. 158-171
- Mark A. Pollack, « Representing Diffuse Interests in EC Policy-Making », *Journal of European Public Policy*, Vol. 4, n°4, 1997, p. 572-590
- Paul A. Sabatier, "The advocacy coalition framework: revisions and relevance for Europe", *Journal of European Public Policy*, 5: 1, march 1998, p. 98-130
- Dusan Sidjanski, « Nouvelles tendances des groupes de pression dans l'Union européenne », in Yves Mény, Pierre Muller, Jean-Louis Quermonne, Dir. *Politiques publiques en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1995
- Dusan Sidjanski, *L'avenir fédéraliste de l'Europe. La Communauté européenne, des origines au traité de Maastricht*, Paris, PUF, 1992
- Stijn Smismans, "The European Economic and Social Committee: towards deliberative democracy via a functional assembly", *European Integration online Papers (EIoP)*, 4 (12), 2000.
- Stijn Smismans, « "Civil Society" in European Institutional Discourses », *Cahiers européens de Sciences Po*, 4, 2002
- Jean Vogel (Jean), « Le Parlement européen face à l'émergence d'une société civile européenne », dans Delwitt (Pascal), De Waele (Jean-Marie), Magonette (Paul), dir., *À quoi sert le Parlement européen ? Stratégies et pouvoirs d'une assemblée transnationale*, Bruxelles, Complexe, 1999, p. 199-219
- Alex Warleigh, « The hustle : citizenship practice, NGOs and policy coalitions in the European Union – the cases of Auto Oil, drinking water and unit pricing », *Journal of European Public Policy*, 2000, 7:2, p. 232-237
- Alex Warleigh, « Europeanizing Civil Society », *Journal of Common Market Studies*, 39 (4), p. 619-639, 2001.
- Julien Weisbein, « Les ONG et les associations face à la CIG de 1996 : naissance d'une "société civile européenne" ? », *Politique et Sécurité Internationales*, 4, 1999, p. 6-17.